

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 juillet 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni le 6 juillet 2020 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Budget principal : approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats
- 2 – Budget principal : approbation du compte de gestion 2019
- 3 – Budget principal : approbation du budget primitif 2020
- 4 – Vote des taux des taxes locales
- 5 - Budget chaufferie : approbation du compte administratif 2019 et affectation des résultats
- 6 – Budget chaufferie : approbation du compte de gestion 2019
- 7 – Budget chaufferie : approbation du budget primitif 2020
- 8 – Centre médico-scolaire de Voiron – convention de participation
- 9 – Accès aux déchèteries – convention SMVIC
- 10 – Entretien des zones d'activités économiques communautaires – convention SMVIC
- 11 – Désignation d'un représentant à l'AURG
- 12 – Constitution de la commission de contrôle des listes électorales (annule et remplace)
- 13 – Fixation d'un tarif de cantine
- 14 – Rafranchissement des écoles – demande de subvention
- 15 – Busage d'un fossé quartier Fontbesset – demande de subvention
- 16 – Année scolaire 2020-2021 : création des postes périscolaires

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Philippe MACQUET, Frédérique MIRGALET, Alain BAUDINO, Elvire BOSCH, Florence CHATELAIN, Auriane DENIS, Bajram HALILAJ, Sonia LOMBARDOT, Jacques PERRIN, Miranda SUCO

ABSENTS : Jean-Marie KASPERSKI, Christian TEGNY (procuration à A. BATTEUX)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX.

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 juin 2020 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte administratif 2019 est approuvé avec un résultat global excédentaire de 1 300 631.56 €. La section d'investissement étant excédentaire, la totalité de l'excédent de fonctionnement de 1 168 622.69 € est conservé en section de fonctionnement.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public, et conforme au compte administratif 2019, est approuvé.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit, est approuvé :

- En fonctionnement : 2 755 652.69 €
- En investissement : 5 558 525.63 €

Soit un budget total de 8 314 178.32 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les taux de s taxes locales sont conservés à même hauteur que précédemment, pour mémoire :

- taxe d'habitation : 11.62%
- taxe sur le foncier bâti : 18.79%
- taxe sur le foncier non bâti : 57.01%

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5 – BUDGET CHAUFFERIE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte administratif 2019 est approuvé avec un résultat global excédentaire de 96 106.96 €. La section d'investissement étant excédentaire, la totalité de l'excédent de fonctionnement de 19 829.91 € est conservé en section de fonctionnement.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6 – BUDGET CHAUFFERIE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion 2019 dressé par le comptable public, et conforme au compte administratif 2019, est approuvé.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7 – BUDGET CHAUFFERIE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit, est approuvé :

- En fonctionnement : 84 829.91 €
- En investissement : 88 820.40 €

Soit un budget total de 173 650.31 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8 – CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE VOIRON – CONVENTION DE PARTICIPATION

Le maire est autorisé à signer la convention de participation à intervenir avec le CMS de Voiron qui fixe à 103.70 € la participation de la commune.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9 – ACCES AUX DECHETERIES – CONVENTION SMVIC

Le maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec la SMVIC qui fixe les conditions d'accès aux déchèteries.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

10 – ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES – CONVENTION SMVIC

Le maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec la SMVIC qui fixe les conditions d'entretien des zones d'activité économique communautaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

11 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'AURG

Monsieur Philippe MACQUET est désigné pour représenter la commune auprès de l'AURG.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

12 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Madame Miranda SUCO en qualité de titulaire et Madame Elvire BOSCH en qualité de suppléante, sont désignées comme membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

13 – FIXATION D'UN TARIF DE CANTINE

Pour les enfants bénéficiaires d'un PAI qui apporteront leur repas, le tarif de cantine est fixé à 1.63 €/repas.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

14 – RAFRAICHISSEMENT DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION

Le projet de rafraichissement des écoles pour un coût global de 37 736.40 €TTC est approuvé. Un dossier de demande de subvention auprès du département va être déposé pour ce projet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

15 – BUSAGE D’UN FOSSE QUARTIER FONTBESSET – DEMANDE DE SUBVENTION

Le projet de de busage du fossé n°25 de Fontbesset pour un coût global de 28 212 €. €TTC est approuvé. Un dossier de demande de subvention auprès du département va être déposé pour ce projet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

16 – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 : CREATION DES POSTES PERISCOLAIRES

Le conseil municipal approuve la création des postes d’agents périscolaires suivants

- 1 poste de 28 heures hebdomadaires annualisées, du 4 juillet 2020 au 6 juillet 2021
- 1 poste de 30 heures hebdomadaires annualisées, du 4 juillet 2020 au 6 juillet 2021
- 1 poste de 26 heures hebdomadaires annualisées, du 4 juillet 2020 au 6 juillet 2021
- 1 poste de 11 heures hebdomadaires annualisées, du 4 juillet 2020 au 6 juillet 2021
- 1 poste de 16 heures hebdomadaires annualisées, du 28 août 2020 au 6 juillet 2021

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

17 – ALSH – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL – CONVENTION SMVIC

Le maire est autorisé à signer la convention qui fixe les modalités d’organisation de l’accueil de loisirs sans hébergement du mois d’août, à travers la mise à disposition de locaux et de personnel à la SMVIC pour l’organisation de cet accueil à St-Quentin.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est levée à 23h00.